



## Deuxième édition du concours « L'économie clandestine : pas ton problème? » sur YouTube

Ottawa (Ontario), le 23 février 2010. L'Agence du revenu du Canada est fière d'annoncer le lancement du concours de vidéos sur YouTube 2010 « **L'économie clandestine : pas ton problème?** ». En raison du succès remporté par le concours l'année dernière, l'Agence du revenu du Canada (ARC) sera l'hôte d'une deuxième édition. Encore une fois cette année, les Canadiens sont invités à créer une courte vidéo qui met l'accent sur les risques et les effets de la participation à l'économie clandestine.

Afin d'y participer, visitez le canal YouTube de l'ARC pour découvrir les raisons pour lesquelles l'économie clandestine pose problème à tous les Canadiens. Créez ensuite une vidéo et dites à l'ARC ce que vous pensez de l'économie clandestine et comment elle constitue un problème pour les Canadiens et entreprises. Soumettez votre vidéo par l'intermédiaire du canal YouTube de l'ARC. Le gagnant sera honoré du Prix du cinéaste indépendant de l'ARC 2010 au cours d'un visionnement spécial qui aura lieu à Ottawa plus tard cette année.

En cette période économique difficile, le gouvernement augmente ses efforts pour s'attaquer à l'économie clandestine et de protéger les contribuables responsables qui respectent les lois fiscales. Tous les Canadiens sont touchés par l'économie clandestine, et ils devraient profiter de l'occasion pour s'exprimer sur le sujet.

Les personnes qui participent à l'économie clandestine évitent leurs responsabilités fiscales aux dépens de tous les Canadiens. Ce faisant, elles imposent injustement un fardeau aux entreprises et aux particuliers honnêtes en réduisant les sommes disponibles pour les programmes gouvernementaux importants, comme les soins de santé, l'éducation, et l'environnement. L'économie clandestine nuit aussi à la compétitivité des entreprises et des particuliers car elle procure un avantage injuste et illégal aux personnes qui ne respectent pas les lois fiscales canadiennes.

Les consommateurs qui appuient indirectement l'économie clandestine en payant en argent comptant pour obtenir un meilleur prix devraient également connaître les risques qu'ils prennent lorsqu'ils font affaire avec un entrepreneur qui mène ses activités sans respecter les lois. Par exemple, ils n'ont pas de recours si un travail est mal fait et sont tenus responsables en cas de blessures au travail.

L'ARC travaille avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que des associations professionnelles et d'importants groupes industriels dans le but de déceler l'économie clandestine, de le prévenir et d'y remédier.

L'année dernière, nous avons établi un dialogue avec les Canadiens au moyen d'un concours vidéo, et leur réponse a été encourageante. L'économie clandestine est un problème sérieux qui entraîne de graves conséquences pour les contribuables, les entreprises et notre économie.



Le concours vidéo sur YouTube se termine le 30 mai 2010. Les vidéos peuvent être utilisées dans le cadre d'initiatives de visibilité de l'ARC. Pour obtenir plus de renseignements sur l'économie clandestine, pour connaître les lignes directrices sur la soumission de vidéos ou pour accéder au canal YouTube de l'ARC, allez à [www.arc.gc.ca/concours](http://www.arc.gc.ca/concours).

-30-

Renseignements aux médias

Noël Carisse  
Relations avec les médias  
613-952-9184